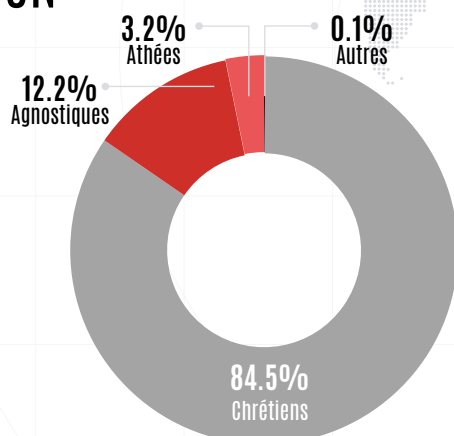




SLOVAQUIE

RELIGION



LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

L'article 24, alinéa 1er de la Constitution slovaque garantit la liberté « de pensée, de conscience, de confession et de croyance religieuse », ainsi que le droit de changer de religion ou de ne pas avoir d'affiliation religieuse du tout.¹ Toute personne a le droit de pratiquer sa foi en privé et en public, individuellement ou en commun (article 24, alinéa 2). Les églises et les associations religieuses administrent leurs affaires elles-mêmes, notamment en investissant leurs ministres du culte, en assurant l'enseignement de la religion et en fondant leurs institutions régulières (article 24, alinéa 3). Ces droits « ne peuvent être restreints que par la loi, s'il s'agit de mesures nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de l'ordre public, ou pour protéger la santé et la moralité publiques, ou les droits et les libertés d'autrui » (article 24, alinéa 4). Il n'y a ni religion ni idéologie d'État (article 1er, alinéa 1er).

La discrimination fondée sur la religion ou la foi est interdite (article 12, alinéa 2) et l'objection de conscience au service militaire est protégée (article 25).

La loi sur la liberté religieuse² reprend bon nombre des

droits susmentionnés (articles 1er et 2) et décrit la procédure d'enregistrement des associations religieuses et des Églises. Les groupes ne sont pas tenus de s'inscrire auprès du Ministère de la Culture, mais l'État ne reconnaît que les groupes enregistrés (article 4). La demande d'enregistrement doit contenir les documents fondateurs et opérationnels de l'organisation, sa doctrine de base, une déclaration que l'organisation respectera les lois et tolérera les autres religions, ainsi que les déclarations sous serment d'au moins 50.000 membres adultes citoyens ou résidents permanents de Slovaquie montrant une compréhension de base de la religion et exprimant leur soutien à la demande d'enregistrement (article 12).

La loi régissant les subventions publiques a été amendée en 2019 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2020.³ Les Églises et associations religieuses non enregistrées peuvent s'enregistrer en tant qu'associations civiles, mais elles ne sont pas officiellement identifiées en tant que groupes religieux.⁴ Les membres du clergé des groupes religieux non enregistrés ne peuvent pas célébrer officiellement les mariages ni prendre en charge leurs fidèles dans les prisons ou les hôpitaux publics.⁵

Les 18 églises et associations religieuses enregistrées sont : l'Église apostolique, la communauté bahá'íe, la Fra-

ternité unie des baptistes, les adventistes du Septième Jour, l'Église de la fraternité, l'Église hussite tchèque, l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, l'Église évangélique de la Confession d'Augsbourg, l'Église méthodiste évangélique, l'Église gréco-catholique, les Congrégations chrétiennes, les Témoins de Jéhovah, l'Église néo-apostolique, l'Église orthodoxe, l'Église chrétienne réformée, l'Église catholique romaine, l'Église vieille-catholique et l'Union centrale des communautés religieuses juives.⁶

En raison d'un faible nombre de membres, la communauté musulmane n'a pas été en mesure de se faire enregistrer légalement en tant qu'association religieuse.

En 2019, la loi interdisant l'inhumation moins de 48 heures après un décès a été modifiée pour permettre l'inhumation 24 heures après le décès à compter de janvier 2020.⁷ L'auteur de l'amendement a noté que les adeptes de certaines religions devaient violer leurs règles religieuses pour se conformer à la règle des 48 heures.⁸

L'instruction religieuse pour les enfants de moins de 15 ans est déterminée par leurs parents ou tuteurs.⁹ La plupart des écoles enseignent le catholicisme, mais les parents peuvent demander que d'autres religions soient incluses à l'enseignement. Tous les programmes d'études doivent être conformes aux lignes directrices du Ministère de l'Éducation. Des cours d'éthique sont proposés comme alternative à l'instruction religieuse.¹⁰

L'abattage religieux d'animaux pour la viande est autorisé.¹¹

Le Code pénal¹² interdit de créer, soutenir ou promouvoir un groupe, un mouvement ou une idéologie qui promeut la haine religieuse (article 421) et les expressions de sympathie envers un tel mouvement ou une telle idéologie (article 422). Le déni, la justification ou l'approbation de l'Holocauste, des crimes d'un régime ou d'une idéologie fasciste ou communiste sont illégaux (article 422 d). La diffamation publique d'un groupe de personnes en raison de leur religion ou absence de religion (entre autres caractéristiques) est un crime (article 423), et l'incitation à la violence ou à la haine sur cette base est également interdite (article 424).

INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

Selon la Fondation pour la recherche politique, économique et sociale (SETA), en 2019, « l'islamophobie en

Slovaquie s'est principalement manifestée sur les réseaux sociaux, lors des campagnes politiques » et dans les médias. Elle a également noté que « la situation légale des musulmans en Slovaquie ne s'est pas détériorée ». ¹³ En 2019, la Fondation islamique a signalé deux crimes de haine antimusulmans à l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) : une musulmane turque portant un bébé a été agressée par un homme qui a utilisé son foulard pour l'étrangler, ainsi qu'une agression contre un étudiant musulman syrien dans un bus. ¹⁴ Quatre crimes de haine ont été signalés à l'OSCE en 2018, qui ont tous impliqué des attaques contre des femmes portant le foulard. ¹⁵

En août 2018, de hauts responsables gouvernementaux, dont le président Andrej Kiska, ont publiquement promis de lutter contre l'antisémitisme et la négation de l'Holocauste par une « tolérance zéro à l'égard de l'extrémisme », y compris sur Internet. ¹⁶

En octobre 2020, Marian Kotleba, un dirigeant du Parti populaire – Notre Slovaquie (LSNS), a été condamné à quatre ans de prison après avoir été reconnu coupable d'utilisation illégale de symboles néonazis. En 2017, il avait fait don de 1.488 euros (un chiffre à signification symbolique pour les néonazis) à trois familles. La Cour suprême a rejeté la demande du procureur général d'interdire le parti LSNS en tant que groupe extrémiste néonazi. ¹⁷

Le 9 septembre 2019, le premier ministre Peter Pellegrini a participé au service commémoratif annuel des victimes de l'Holocauste et de la violence raciale au Mémorial de l'Holocauste à Bratislava. ¹⁸ La commémoration de 2020 a réuni des représentants du gouvernement et des partis d'opposition. ¹⁹

Deux incidents antisémites ont été signalés à l'OSCE en 2019. ²⁰ En décembre 2019, deux cimetières juifs ont été la cible de vandales qui ont renversé et endommagé 80 pierres tombales. ²¹ Des efforts de restauration ont eu lieu en avril 2020, soutenus par des ressortissants d'Israël, d'Autriche, d'Allemagne, d'Australie et de Suisse, ainsi que de Slovaquie. ²²

Au printemps 2020, en raison de l'épidémie de Covid-19, le gouvernement slovaque a suspendu les célébrations religieuses publiques et imposé des mesures de contrôle à l'entrée des lieux de culte pendant six semaines. ²³ En raison d'une deuxième vague infectieuse en septembre 2020, le gouvernement a imposé de nouvelles mesures,

interdisant tous les événements publics y compris les cérémonies religieuses. La Conférence épiscopale slovaque a critiqué cette décision comme étant « disproportionnée », décision que seuls les évêques devraient pouvoir imposer. « Ce n'est pas quelque chose que l'État peut faire sans leur consentement. »²⁴

PERSPECTIVES POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Il semble qu'il n'y ait pas eu de restrictions gouvernementales importantes nouvelles ou accrues à la liberté religieuse au cours de la période faisant l'objet du présent rapport (2018-2020). La rhétorique antisémite et antimusulmane reste un problème, en particulier sur Internet, mais la situation globale de la société reste stable.

NOTES DE FIN DE TEXTE / SOURCES

- 1 Constitution slovaque, DigiThèque MJP, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/sk1992.htm>
- 2 “Act 308/1991 on freedom of religious faith and on the position of churches and religious societies, as amended”, Legirel, <https://www.legirel.cnrs.fr/spip.php?article464>
- 3 “Law on Financial Support for the Activities of Churches and Religious Societies 2019,” Slov-Lex, <https://www.slov-lex.sk/pravne-predpisy/SK/ZZ/2019/370/20200101>
- 4 Office of International Religious Freedom, U.S. Department of State, <https://www.state.gov/reports/2019-report-on-international-religious-freedom/slovakia/>
- 5 Ibid.
- 6 “Registered churches and religious societies in the Slovak Republic,” Ministry of Culture of the Slovak Republic, <http://www.culture.gov.sk/posobnost-ministerstva/cirkvi-a-nabozenske-spolocnosti-/registrovane-cirkvi-a-nabozenske-spolocnosti-f9.html>
- 7 Section 3, 3 “Law amending Act 131/2010 on Undertakings 2019,” Slov-Lex <https://www.slov-lex.sk/pravne-predpisy/SK/ZZ/2019/398/>
- 8 Milan Laurenčík, Vystúpenie v rozprave, Vládny návrh zákona, ktorým sa mení a dopĺňa zákon č. 131/2010 Z. z. o pohrebníctve a ktorým sa menia a dopĺňajú niektoré zákony (tlač 1611) - druhé čítanie, 25. októbra 2019, https://www.nrsr.sk/web/Default.aspx?sid=schodze/informacia_denne_rokovanie_recnik&DIRowID=18204&ZakZborID=13&CisObdobia=7&CisSchodze=51&PersonKey=LaurencikMilan&CPT=1611&Datum=2019-10-25%200:00
- 9 Section 3, “Law on Religious Freedom and the Legal Status of Churches and Religious Societies 1991,” op. cit.
- 10 Office of International Religious Freedom, op. cit.
- 11 “Legal restrictions on religious slaughter in Europe,” The Law Library of Congress, September 2019, p. 20, <https://www.loc.gov/law/help/religious-slaughter/religious-slaughter-europe.pdf>
- 12 The Criminal Law 2005 (rev. 2020), Zákony pre ľudí, <https://www.zakonypreludi.sk/zz/2005-300>
- 13 Josef Lenč, “Islamophobia in Slovakia: National Report 2019,” in Enes Bayraklı and Farid Hafez, European Islamophobia Report 2019, Istanbul: SETA, p. 706, <https://www.islamophobiaeurope.com/wp-content/uploads/2020/08/2019eir-SLOVAKIA.pdf>
- 14 Office for Democratic Institutions and Human Rights, “2019 Hate Crime Reporting – Slovakia,” Organization for Security and Co-operation in Europe, <https://hatecrime.osce.org/slovakia?year=2019>
- 15 Office for Democratic Institutions and Human Rights, “2018 Hate Crime Reporting – Slovakia,” Organization for Security and Co-operation in Europe, <https://hatecrime.osce.org/slovakia?year=2018>
- 16 “Slovenskí Politici Idú Bojovať Proti Antisemitizmu,” Ústredný zväz židovských náboženských obcí v Slovenskej republike, 30. august 2018, <https://www.uzzno.sk/slovenski-politici-idu-bojovat-proti-antisemitizmu>
- 17 Euronews, 12. októbra 2020, <https://www.euronews.com/2020/10/12/slovakia-far-right-leader-marian-kotleba-jailed-for-four-years-over-nazi-symbols>
- 18 Office of International Religious Freedom, U.S. Department of State, <https://www.state.gov/reports/2019-report-on-international-religious-freedom/slovakia/>
- 19 “Politici si pripomínajú obeť holokaustu a rasového násillia,” Trend, 9. septembra 2020, <https://www.trend.sk/spravy/politici-pripominaju-obete-holokaustu-rasoveho-nasilia>
- 20 Office for Democratic Institutions and Human Rights, “2019 Hate Crime Reporting – Slovakia,” op. cit.
- 21 Slovak Spectator, 31. decembra 2019, <https://spectator.sme.sk/c/22293065/two-jewish-cemeteries-vandalised-the-crime-can-land-perpetrators-in-prison.html>
- 22 “Zničený židovský cintorín v Námestove obnovujú, podpora prišla z mnohých krajín,” Topky, 12. apríla 2020, <https://www.topky.sk/cl/10/1885571/Zniceny-zidovsky-cintorin-v-Namestove-obnovuju-podpora-prisla-z-mnohych-krajin>
- 23 Alexis Artaud de La Ferrière, The Conversation, 4. mája 2020, <https://theconversation.com/coronavirus-how-new-restrictions-on-religious-liberty-vary-across-europe-135879> ; Quotidiano, 7. mája 2020, <https://www.agensir.it/quotidiano/2020/5/7/covid-19-coronavirus-slovakia-catholic-church-slowly-returns-to-public-liturgical-services-bishops-appeal-for-kindness-and-respect/>
- 24 Suzana Gabrizova, Euractiv, 30. septembra 2020, https://www.euractiv.com/section/all/short_news/bratislava-bishops-wont-accept-church-closures-without-a-fight/